

DELIBERATION N°29

Classement définitif dans le domaine public des Voiries, Réseaux et Divers (VRD) des cités ERDF les « Aigrettes », les « 4 Poteaux – Val d'Arquet » et « Bréquigny » - Avis du commissaire enquêteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE.

Vu :

- le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3 et suivants,

- le décret n° 76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

- le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

- la séance du Conseil Communautaire du 22 juin 2010 ratifiant la rétrocession des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans le domaine public des 3 cités ERDF concernées par la présente délibération et ce, avant enquête publique.

- la délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2010, autorisant le principe de classement dans le domaine public des V.R.D des cités ERDF dénommées « Les Aigrettes », « Les 4 Poteaux – Val d'Arquet » et « Bréquigny », l'ouverture d'une enquête publique ainsi que la désignation d'un commissaire enquêteur conformément aux articles R.141-4 et suivants du Code de la Voirie Routière.

- l'arrêté n° 383 en date du 19 octobre 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative aux cités ERDF les « Aigrettes », les « 4 Poteaux – Val d'Arquet » et « Bréquigny ».

Considérant :

- l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 novembre au 12 décembre 2010 et qui a reçu de la part du commissaire enquêteur, M. Joël GOSSET – Ingénieur retraité, un avis favorable signifié par son rapport en date du 14 décembre 2010.

- l'avis de la commission n° 6 en date du 8 février 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1- d'approuver les conclusions du Commissaire Enquêteur ainsi que le classement définitif dans le domaine public communal des V.R.D. des cités ERDF « Les Aigrettes », « Les 4 Poteaux – Val d'Arquet » et « Bréquigny » dont les références cadastrales et les superficies sont les suivantes :

- Cité ERDF « Les Aigrettes » références cadastrales AL 332, ZB 124 pour une superficie de 4 820 m²,
- Cité ERDF « Les 4 Poteaux – Val d'Arquet » références cadastrales ZA 1, ZA 35, ZA 38, ZA 41 pour une superficie de 3 133 m²,
- Cité ERDF « Bréquigny » références cadastrales AE 498, AE 532 pour une superficie de 2 106 m².

2- d'autoriser Monsieur le Maire à signer par-devant le notaire de la Ville de Dieppe l'acte notarié nécessaire au classement dans le domaine public des VRD des 3 cités ERDF susnommées, et ce en présence de la Société SAFRAN agissant pour le compte de ERDF. Les frais de notaire seront supportés à charge partagée entre la Ville de Dieppe et la société SAFRAN agissant pour le compte de ERDF.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--